
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 6 FÉVRIER 2023 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 6 février 2023 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 6 février 2023.

Présences : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5: Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet.

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 6 FÉVRIER 2023 À 19 HEURES**

ORDRE DU JOUR

Pensée : Il n'existe rien de constant si ce n'est le changement.

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

3.01 Assemblée régulière du 16 janvier 2023

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période du mois de janvier 2023, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Fondation Pauline Beaudry – levée de fonds

6.02 Invitation – Journée Natalie Champigny

7.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

7.1 Salaires Employés ©

Du 6 janvier 2023 au 20 janvier 2023 : **10 240,07\$** - dépôt direct

Achats listes ©

2023-01B **148 507,57\$**

2023-02A **5 501,92\$**

8.2 Certificats disponibilité de crédits

Dépôt rapports de la greffière-trésorière. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de mars en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

8.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.00 AVIS DE MOTION

9.01 Règlement 2023-12 relatif à la démolition d'immeuble

10.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Conseil municipal/comités

| | |
|-----------------------------------|--|
| Conseillère #1 Mélanie Cyr : | Régie des Hameaux Famille (MADA) Comité matières résiduelles |
| Conseillère #2 Marilyne Gendron : | Salle municipale et marché public Voirie Comité du futur parc développement Godbout |
| Conseillère #3 Claudia Gilbert : | Loisir Comité du futur parc développement Godbout Comité matières résiduelles |
| Conseiller #4 Jean Martel : | Incendie Voirie Comité consultatif d'urbanisme |
| Conseiller #5 Mario Dolbec : | Comité matières résiduelles |
| Conseiller #6 Pierre Reid : | Incendie Sécurité civile Comité matières résiduelles |

a) **Maire – MRC**

b) **Rapports – chef d'équipe**
Rapport de janvier 2023.

c) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**

d) **Rapport des permis – dépôt bilan annuel**

e) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**

12.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 12.01 Matières résiduelles fertilisantes (« MRF ») – demande au gouvernement du Québec d’appliquer le principe de précaution et de resserrer l’encadrement de l’industrie par règlement
- 12.02 Adoption et mise en place du comité de suivi MADA
- 12.03 Constitution de l’organisation municipale de la sécurité civile
- 12.04 Plan de sécurité civile-révision 2023
- 12.05 Signature de l’entente intermunicipale avec la ville de East Angus relative aux loisirs
- 12.06 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 12.07 Inscription congrès de l’ADMQ – directrice générale
- 12.08 Adoption concernant la gestion des matières résiduelles 2023
- 12.09 Octroi du contrat de services techniques et services pendant la construction à EXP – nouveau parc

13.00 INVITATIONS

14.00 VARIA

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.00 FERMETURE

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2023-018 *résolution no 2023-018*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l’ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2023-019 *résolution no 2023-019*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE l’ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3.00 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-020 *résolution no 2023-020*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2023-021 *résolution no 2023-021*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de janvier 2023 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4 contribuables présents.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

6.01 **FONDATION PAULINE BEAUDRY – LEVÉE DE FONDS**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

6.02 **INVITATION – JOURNÉE NATALIE CHAMPIGNY**

CONSIDÉRANT l'invitation à La journée Natalie Champigny qui aura lieu le samedi 4 mars 2023;

CONSIDÉRANT l'importance de la fondation afin de poursuivre l'aide pour aider les jeunes élèves à la nutrition le matin, à remettre du matériel scolaire, des vêtements ainsi que les activités pour les élèves de la région;

2023-022 *résolution no 2023-022*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'accorder une aide financière pour un montant de 250\$ pour l'édition 2023 de la Journée Natalie Champigny ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

ADOPTÉE

7.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de janvier 2023, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

7.01 SALAIRE DU 6 JANVIER 2023 AU 20 JANVIER 2023

2023-023 *résolution no 2023-023*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de janvier 2023 pour un montant de 10 240,07 \$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

| | |
|----------|---------------|
| 2023-01B | 148 507,57 \$ |
| 2023-02A | 5 501,92 \$ |

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉE

8.00 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun.

9.00 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Claudia Gilbert, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à la démolition d'immeuble est présenté pour adoption.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

10.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

Aucune.

11.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux : Prochaine rencontre à venir le 21 février.

Dossier de matières résiduelles : Une rencontre avec le conseil a eu lieu, informations, calculs, analyses et un constat a été conclu pour ne pas offrir le service de conteneurs. La municipalité désire préserver l'environnement par la réduction des enfouissements.

Famille (MADA) : L'adoption de la politique ce soir à l'assemblée. Elle sera dans le comité suivi au courant des 3 prochaines années.

Chambre des commerces : Le brunch des élus a été tenu le 29 janvier dernier. Il y aura relancement des activités de la chambre des commerces. Il y avait 11 municipalités présentes à cet événement.

Conseillère #2 Marilyne Gendron :

Salle municipale et marché public : Prochaine rencontre à venir sous peu.

Voirie : Aucune nouvelle rencontre.

Comité du futur parc développement Godbout : Prochaine rencontre à venir.

Comité culturel : Une conférence de presse aura lieu le 16 février prochain concernant le centenaire de l'église.

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir : L'activité Marche Cours pour le Haut aura lieu le 29 avril prochain à la municipalité de la Patrie. Cette activité amasse des fonds pour le remboursement des activités de loisirs pour les familles dans le besoin. Le calendrier commun pour les activités de la MRC est en processus de confection et des guides sont présentement disponibles. Des activités de loisir nocturne et de plein air est à venir dans la MRC. Une prochaine rencontre est à venir le 9 mars prochain.

Comité du futur parc de développement Godbout : Prochaine rencontre à venir.

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie : Le schéma de risque est à réviser et ainsi que les aspects financiers.

Voirie : Aucune nouvelle rencontre.

Comité consultatif d'urbanisme : Aucune nouvelle rencontre.

Conseiller #5 Mario Dolbec :

Dossier de matières résiduelles : Aucune nouvelle rencontre.

Conseiller #6 Pierre Reid :

Dossier de matières résiduelles : Idem à la conseillère Mélanie Cyr.

Incendie : Idem au conseiller Jean Martel.

Sécurité civile : Une simulation d'investissement et d'intervention est à prévoir.

Chambre des commerces : Le brunch des élus a été tenu le 29 janvier dernier. Il y a eu de bons commentaires sur la présence de la municipalité du canton Westbury.

Maire – MRC

Il y a eu une présentation de Valoris concernant Englobe.

La semaine prochaine des décisions sont à venir. Il y aura la présentation de RecylEstrie, Internet haute vitesse. Une rencontre est prévue mercredi prochain.

Il y aura une rencontre avec la MTQ prochainement pour le projet de la route 112.

- a) **Rapports – chef d’équipe**
- b) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**
- c) **Rapport des permis- dépôt bilan annuel**
- d) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**

12.00 AFFAIRES NOUVELLES

12.01 MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (« MRF ») – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D’APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET DE RESSERRER L’ENCADREMENT DE L’INDUSTRIE PAR RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT que les matières résiduelles fertilisantes (« MRF ») sont des résidus industriels ou municipaux, composés notamment de boues provenant du traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu’au cours des dernières années, des changements législatifs et des assouplissements administratifs liés au recyclage des MRF ont été apportés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les reportages de Radio-Canada sur l’épandage des boues municipales, un à l’émission La semaine verte et un à l’émission Enquête, mettent en lumière plusieurs problématiques liées à l’usage des MRF sur les terres agricoles du Québec et des États-Unis;

CONSIDÉRANT que les MRF contiennent des contaminants tels que le cadmium, les dioxines, les furannes et plusieurs autres qui sont encore inconnus du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »);

CONSIDÉRANT que le peu de données existantes sur les teneurs des biosolides par rapport aux contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

CONSIDÉRANT que les PFAS sont des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques dont les molécules, plutôt que de se dégrader, s’accumulent dans l’environnement;

CONSIDÉRANT que les PFAS sont associés à des problèmes liés à la reproduction, au développement, au système endocrinien, au foie, aux reins et au système immunitaire et qu’ils sont considérés par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme potentiellement cancérigènes pour l’homme;

CONSIDÉRANT que les nombreux produits chimiques que l’on retrouve dans les MRF peuvent causer des dommages irréversibles pour l’environnement et que leur usage dans le cadre d’activités agricoles peut avoir de graves conséquences sur la qualité de l’eau des nappes phréatiques environnantes et, ultimement, sur la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'État du Maine aux États-Unis, à la lumière d'une enquête, a récemment interdit l'épandage des boues d'épuration sur son territoire le temps de mieux établir la dangerosité des matières qu'elles peuvent contenir;

CONSIDÉRANT que le reportage de l'émission Enquête diffusée par Radio-Canada a démontré que des boues d'épuration en provenance des États-Unis sont toutefois épandues sur les terres agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que l'encadrement de l'industrie des MRF est insuffisant comme en témoignent les échantillons prélevés par Radio-Canada dans le cadre de son enquête, lesquels ont démontré des teneurs largement plus élevées de PFAS que les standards établis par le MELCCFP ;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP confie aux seuls agronomes la responsabilité d'élaborer les plans agroenvironnementaux de recyclage pour les agriculteurs tandis que ceux-ci peuvent aussi être à l'emploi des compagnies de valorisation, ce qui tend à placer ces derniers en position de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que des citoyens du Canton de Westbury allèguent avoir subi des effets nocifs qu'ils associent à l'entreposage et à l'épandage de MRF à proximité de leur propriété et que des cas semblables ont été répertoriés ailleurs dans le monde.

CONSIDÉRANT que la majorité des citoyens du Canton de Westbury s'approvisionnent en eau potable par des puits privés et que la nappe phréatique pourrait être contaminée suite à l'épandage de MRF à proximité de leur propriété.

2023-024 *résolution no 2023-024*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité du Canton de Westbury demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des MRF en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire, et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que soit adopté un cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

QUE la Municipalité du Canton de Westbury demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement de l'industrie des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts ;

QUE les gouvernements du Canada et du Québec coopèrent pour que cesse l'importation des matières résiduelles fertilisantes (MRF) des États-Unis ou d'ailleurs, et ce, le temps que des mesures réglementaires plus sévères soient mises en place et qu'un débat public ait lieu sur l'opportunité ou non de recevoir les boues municipales d'un autre pays que le Canada;

QUE cette résolution soit transmise au MELCCFP, au ministère de la Santé et des Services sociaux (« MSSS »), au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (« MAPAQ »), à l'Union des producteurs agricoles (« UPA ») au bureau du député provincial François Jacques, au bureau du député fédéral Marie-Claude Bibeau, à la Fédération québécoise des municipalités (« FQM »), à l'Union des municipalités du Québec (« UMQ ») ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

12.02 ADOPTION ET MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI MADA

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury désire offrir une meilleure qualité de vie aux aînés, en favorisant leur pleine participation à la vie municipale et en reconnaissant la richesse de leur contribution dans la communauté;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury adopte la politique à l'égard des personnes âgées et son plan d'action d'une durée de trois (3) ans.

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

2023-025 *résolution no 2023-025*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité nomme madame Mélanie Cyr conseillère responsable des questions familiales et âgées (RQFA).

LAQUELLE aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.
- De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

A D O P T É E

12.03 CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SECURITE CIVILE

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Westbury reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

2023-026 *résolution no 2023-026*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

| FONCTION | NOM |
|--|----------------------------|
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile | Nathalie Audet; |
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut | Hélène Rancourt; |
| Responsable de la mission <i>Administration</i> | Hélène Rancourt; |
| Responsable de la mission <i>Communication</i> | Hélène Rancourt; |
| Responsable substitut de la mission <i>Communication</i> | Ville de East Angus; |
| Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i> région d'East Angus; | Régie incendie de la |
| Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i> du Haut-Saint-François ; | Sûreté du Québec poste MRC |
| Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i> | Ville de East Angus; |
| Responsable de la mission <i>Services techniques</i> | Jeffrey Wilkins; |
| Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i> | Frédéric Bernier; |
| Responsable de la mission <i>Transport</i> | Jeffrey Wilkins; |
| Responsable substitut de la mission <i>Transport</i> | Frédéric Bernier; |

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉE

12.04 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE-RÉVISION 2023

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité du Canton de Westbury reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

2023-027 *résolution no 2023-027*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la firme PRUDENT et fonction soit adopté;

QUE le/la directeur/trice général(e) en place, soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

A D O P T É E

12.05 SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE EAST ANGUS RELATIVE AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus et la municipalité du canton de Westbury se sont entendues sur les conditions et modalités régissant une entente intermunicipale de loisirs pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury accepte de verser un montant supplémentaire à la Ville de East Angus pour les inscriptions du Service d'animation qui aura lieu à la Semaine de Relâche ;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury accepte le coût supplémentaire si le nombre d'inscriptions dépasse l'estimation de l'entente concernant le Service d'animation estival;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury désire faire bénéficier les familles nombreuses de la même subvention que la Ville de East Angus et de verser le montant supplémentaire à la Ville de East Angus;

2023-028 *résolution no 2023-028*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'AUTORISER la signature de l'entente intermunicipale de loisirs pour l'année 2023.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette entente.

A D O P T É E

12.06 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que les décideurs et les élu(e)s de l’Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que les élu(e)s de l’Estrie, via la Table des MRC de l’Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l’acquisition continue de connaissances qui augmente l’égalité des chances;

CONSIDÉRANT que les élu(e)s de l’Estrie, via la Table des MRC de l’Estrie, ont placé, dans le cadre d’un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l’attraction, la rétention, l’emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT que les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leurs réussites éducatives;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie de l’Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement ; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes de l’Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu’encore 16,4% de ces jeunes décrochent annuellement avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires (taux annuel 2018-2019 – nouveau découpage géographique de l’Estrie);

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT que *R3USSIR* organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème *Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER! *. Cette édition 2023 sera l’occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

2023-029 *résolution no 2023-029*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Westbury proclame les 13,14,15,16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s’engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité du Canton de Westbury pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher de drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

A D O P T É E

12.07 INSCRIPTION CONGRÈS DE L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE

2023-030 *résolution no 2023-030*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser Mme Nathalie Audet à participer au Congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 14-15 et 16 juin 2022.

QU'un montant de 566\$ plus taxes pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement est retenu au budget.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

12.08 ADOPTION CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023

CONSIDÉRANT que l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à la municipalité des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins municipaux divers et évolutifs dans l'intérêt de sa population ;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de la Loi lui confère compétence, entre autres, en matière d'environnement et de salubrité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit voir à la mise en place de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)* adopté par la MRC du Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun et d'intérêt public de se doter d'une réglementation relative à la gestion des matières résiduelles et d'outils de collecte appropriés sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réduire le tonnage d'enfouissement des matières résiduelles;

2023-031 *résolution no 2023-031*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Westbury :

- S'engage à participer au projet d'étude pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles, incluant l'implantation avant la fin de l'année 2023 d'un nombre maximum de bacs de déchets ramassés pour les résidences ainsi que pour les entreprises commerciales et les entreprises agricoles ;
- Ne désire pas offrir le service de ramassage des conteneurs pour les entreprises agricoles et commerciales.

A D O P T É E

12.09 OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES ET SERVICES PENDANT LA CONSTRUCTION À EXP – NOUVEAU PARC

CONSIDÉRANT la mise en place d'un nouveau parc dans le développement Godbout planifier pour la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a besoin d'accompagnement dans le projet du futur parc dans le développement Godbout;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par la firme EXP : N/Réf. : 999-23001688-PP (WETM) concernant l'administration, les services techniques et les services pendant la construction du futur parc dans le développement Godbout;

2023-032 *résolution no 2023-032*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière Nathalie Audet, soit autorisée à mandater monsieur Frédéric Blais, chargé de projet en infrastructures urbaines pour la firme EXP afin de l'accompagner.

A D O P T É E

13.00 INVITATIONS

Aucune.

14.00 VARIA

Aucun.

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 contribuables présents.

16.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2023-033 *résolution no 2023-033*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 56.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....

Nathalie Audet

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet